

N°027/23  
DEPARTEMENT DE  
L'EURE  
ARRONDISSEMENT  
D'EVREUX

-----  
Délibération du  
Conseil  
d'Administration  
du Centre Communal  
d'Action Sociale  
-----

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE VERNON



-----  
L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vernon, sous la présidence de M.Yves ETIENNE,

Étaient présents :

M. Yves ETIENNE, Vice-Président

Date de convocation :  
24/03/2023

Administrateurs en  
exercice : 17

Administrateurs  
présents : 10

Administrateurs  
votants : 13

Mme Huguette DUBROMEL, M. Olivier DE FRANCE,  
Mme Jeanne DUCLOUX, Mme Mireille PETIT, Jean-  
Michel ROZIES, Mme Paola VANEGAS, M. Youssef  
SAUKRET, Mme Sylvie GRAFFIN, Mme Lorine  
BALIKCI, Administrateur

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à M. Yves ETIENNE M.  
Tristan SAVINO à M. Youssef SAUKRET Mme  
Catherine DELALANDE à Mme Sylvie GRAFFIN

Absents excusés :

Mme Blandine RIPERT  
Mme. Stéphanie BARDIN  
Mme Claire GOUSSET  
M. Jérôme GRENIER

Secrétaire de séance : Benjamin Desgardin

**OBJET : Tableau des effectifs**

Il est de la compétence du Conseil d'Administration du CCAS de créer et de supprimer les emplois de la commune.

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier régulièrement le tableau des effectifs pour prendre en compte les évènements suivants : les mouvements du personnel (mutation, retraite, fin de contrat, démission), la prise en compte des nominations de 2023, par avancement de grade et par promotion interne.

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'ADOPTER les modifications du tableau des effectifs tels que présentées.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code général de la fonction publique,  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 15 mars 2023,

**Considérant** l'exposé du rapporteur et le tableau des effectifs tel annexés ;

**DECIDE**

**Article 1** : D'adopter les modifications du tableau des effectifs tels que présentées.

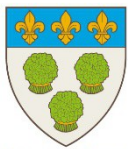
Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Pour : 13

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Le président soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le \_\_\_\_\_ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le \_\_\_\_\_ est exécutoire.  
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

## CCAS – Tableau des effectifs CA du 04/04/2023 - CT du 15/03/2023 Effectifs aux 01/03/2023

- Filière Administrative**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs total pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie A</b>			
Attaché	2	2	
<b>Catégorie B</b>			
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	
Rédacteur	2	1	
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	5	
Adjoint administratif	5	4	1

- Filière Technique**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie B</b>			
Technicien	1	0	
<b>Catégorie C</b>			
Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise	1	0	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8	8	2
Adjoint technique	8	7	3

- Filière Sociale**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>Catégorie A</b>			
Conseiller socio-éducatif	4	3	0
Assistant socio-éducatif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	



Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

## Tableau des effectifs – CST du 15/03/2023 Mouvements non nominatifs CA 04/04/2023

### CCAS

#### CREATION DE POSTE

##### • Filière technique

Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe <i>2 avancements de grade dans le cadre des travaux d'avancement de 2023</i>	2 postes	Temps complet
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	---------------

#### SUPPRESSION DE POSTE

##### • Filière administrative

Rédacteur <i>Régularisation promotion interne</i>	1 poste	Temps complet
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe <i>Régularisation poste vacant</i>	1 poste	Temps complet
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe <i>Régularisation poste vacant</i>	1 poste	Temps complet
Agent de Maîtrise <i>Régularisation avancement de grade</i>	1 poste	Temps complet

##### • Filière technique

Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe <i>Régularisation poste vacant</i>	2 postes	Temps complets
----------------------------------------------------------------------------------------------	----------	----------------